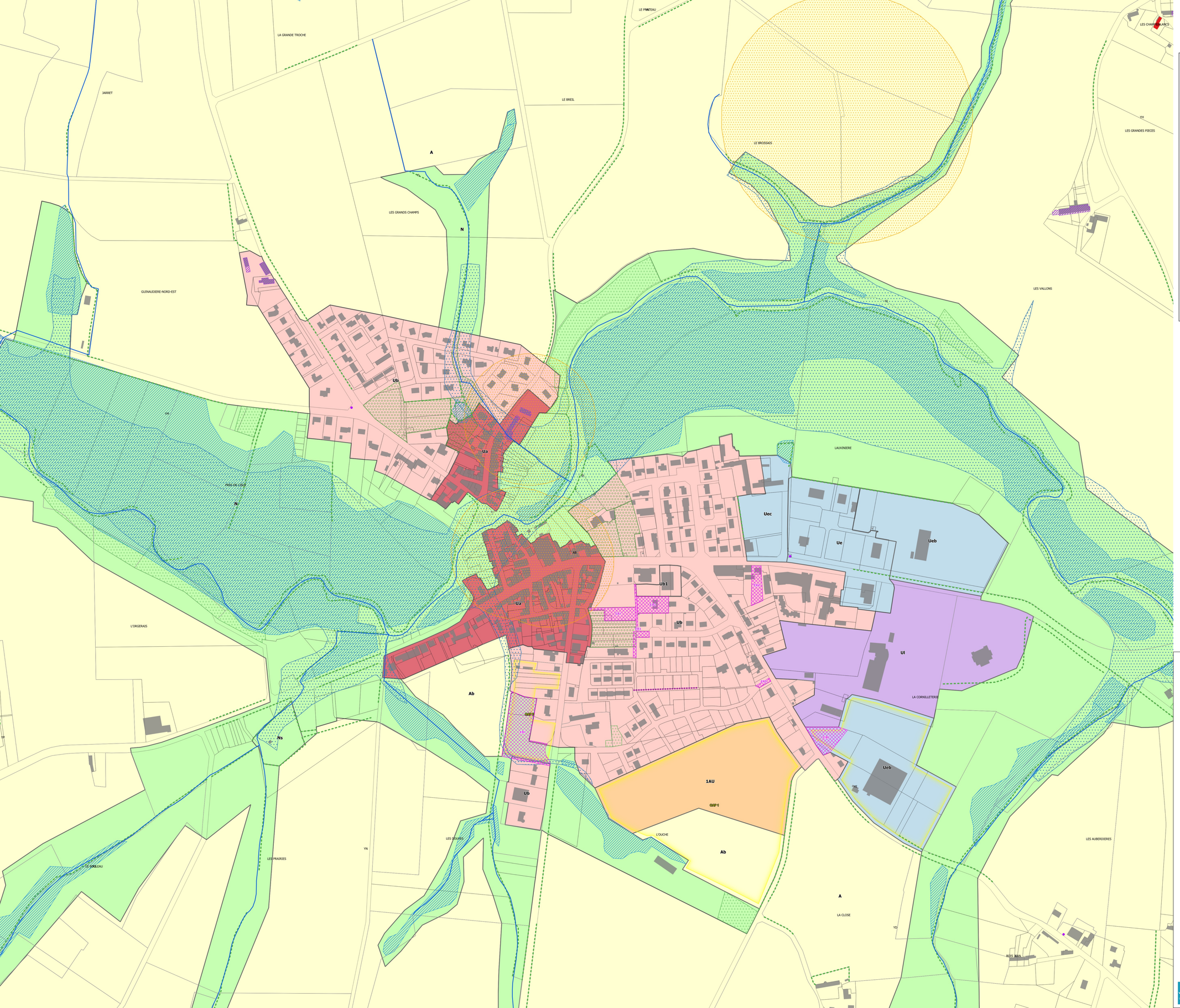


- Arbres à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Petit patrimoine à préserver (art. L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Cours d'eau (sources : Préfecture de Loire-Atlantique, août 2019)
- Muret à preserver
- Haies, alignements d'arbres à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Boisements à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (cf. liste des emplacements réservés)
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Secteur de jardins au sein du bourg à préserver (art. L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Zone exposée au risque d'inondation (cf. atlas des zones inondables de l'Erdre)
- Patrimoine bâti, immeubles, îlots à protéger et à valoriser (art. L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Zones humides (sources : inventaire communal, mars 2011)
- Zone de sensibilité archéologique

Zonage

- 1AU
- A
- Ab
- N
- Ns
- Ua
- Ub
- Ub1
- Ue
- Ueb
- Uec
- Ul

Numéro d'opération	Opération	Destinataire	Surface
1	Extension cimetière	Commune	1247m²
2	Equipement scolaire	Commune	1481m²
3	Création d'une liaison douce	Commune	654m²
4	Equipement scolaire	Commune	1091m²
5	Création d'un accès	Commune	141m²
6	Créatio d'un accès	Commune	1898m²
7	Esapce vert paysager	Commune	5645m²
8	Création d'une liaison douce	Commune	747m²

Commune de Joué-sur-Erdre (44)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

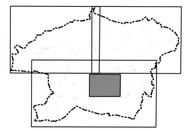
Pièce n° 6.1

PLAN DE ZONAGE

Bourg

Echelle : 1/5 000e

Arrêté le : 24/06/2019
Approuvé le : 22/06/2020
Modification n°1 le : 07/06/2021
Révision allégée n°1 le : 08/12/2025
Révision allégée n°2 le : 06/07/2026



Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

0 50 100 m

Réalisation : Ouest am', Juin 2026
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

- Arbres à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer de destination (art. L 151-11 2° du code de l'urbanisme)
- Petit patrimoine à préserver (art. L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Cours d'eau (sources : Préfecture de Loire-Atlantique, août 2019)
- Haies, alignements d'arbres à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- Boisements à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Espace à constructibilité limitée
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Espaces boisés classés (EBC)
- Patrimoine bâti, immeubles, îlots à protéger et à valoriser (art. L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Zones humides (sources : inventaire communal, mars 2011)
- Zone de sensibilité archéologique

Zonage

- 1AU
- 2AU
- A
- N
- Nf
- Nl4
- Nn
- Ns
- Ua
- Ub
- Ub2
- Uh

Numéro d'opération	Opération	Destinataire	Surface
1	Extension cimetière	Commune	1247m²
2	Equipement scolaire	Commune	1481m²
3	Création d'une liaison douce	Commune	654m²
4	Equipement scolaire	Commune	1091m²
5	Création d'un accès	Commune	141m²
6	Création d'un accès	Commune	1898m²
7	Espace vert paysager	Commune	5645m²
8	Création d'une liaison douce	Commune	747m²

Commune de Joué-sur-Erdre (44)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

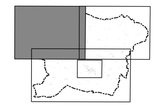
Pièce n° 6.2

PLAN DE ZONAGE

Nord-Ouest

Echelle : 1/5 000e

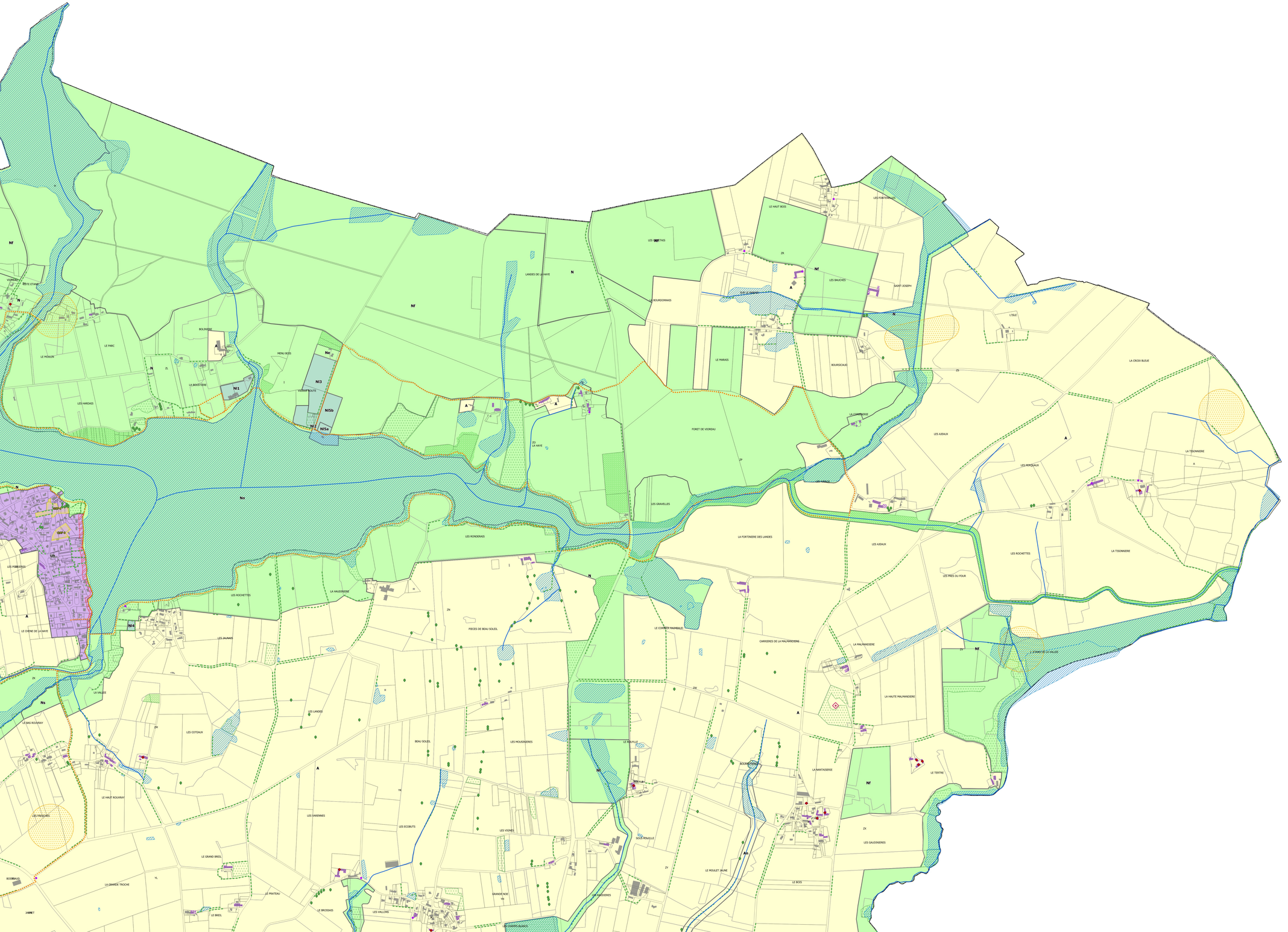
Arrêté le : 24/06/2019
Approuvé le : 22/06/2020
Modification n°1 le : 07/06/2021
Révision allégée n°1 le : 08/12/2025
Révision allégée n°2 le : 06/07/2026



Ouest am
Ingénierie territoriale, publique & numérique
www.ouestam.fr

0 100 200 m

Réalisation : Ouest am', Juin 2026
Source : cadastre data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)



- Arbres à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer de destination (art. L 151-11 2° du code de l'urbanisme)
- Petit patrimoine à préserver (art. L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Site d'une ancienne décharge
- Cours d'eau (sources : Préfecture de Loire-Atlantique, août 2019)
- Haies, alignements d'arbres à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- Boisements à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Espace à constructibilité limitée
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Espaces boisés classés (EBC)
- Patrimoine bâti, immeubles, îlots à protéger et à valoriser (art. L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Zones humides (sources : inventaire communal, mars 2011)
- Zone de sensibilité archéologique

Zonage

- A
- An
- N
- Ne
- Nf
- Nl1
- Nl2
- Nl3
- Nl4
- Nl5a
- Nl5b
- Nn
- Ns
- Uh

Numéro d'opération	Opération	Destinataire	Surface
1	Extension cimetière	Commune	1247m²
2	Equipement scolaire	Commune	1481m²
3	Création d'une liaison douce	Commune	654m²
4	Equipement scolaire	Commune	1091m²
5	Création d'un accès	Commune	141m²
6	Créatio d'un accès	Commune	1898m²
7	Espace vert paysager	Commune	5645m²
8	Création d'une liaison douce	Commune	747m²

Commune de Joué-sur-Erdre (44)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n° 6.3

PLAN DE ZONAGE

Nord-Est

Echelle : 1/5 000e


Arrêté le : 24/06/2019
Approuvé le : 22/06/2020
Modification n°1 le : 07/06/2021
Révision allégée n°1 le : 08/12/2025
Révision allégée n°2 le : 06/07/2026



Ouest am
www.ouestam.fr

0 100 200 m

Réalisation : Ouest am', Juin 2026
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)



- Arbres à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer de destination (art. L 151-11 2° du code de l'urbanisme)
- Petit patrimoine à préserver (art. L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Cours d'eau (sources : Préfecture de Loire-Atlantique, août 2019)
- Muret à preserver
- Haies, alignements d'arbres à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- Boisements à préserver (art. L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (cf. liste des emplacements réservés)
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Secteur de jardins au sein du bourg à préserver (art. L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Zone exposée au risque d'inondation (cf. atlas des zones inondables de l'Erdre)
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés (EBC)
- Patrimoine bâti, immeubles, îlots à protéger et à valoriser (art. L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Zones humides (sources : inventaire communal, mars 2011)
- Zone de sensibilité archéologique

Zonage

- 1AU
- A
- Ab
- Ad
- An
- N
- Nf
- Ns
- Ua
- Ub
- Ub1
- Ue
- Ueb
- Uec
- Ul

Commune de Joué-sur-Erdre (44)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n° 6.4

PLAN DE ZONAGE

Sud

Echelle : 1/5 000e

Arrêté le : 24/06/2019
Approuvé le : 22/06/2020
Modification n°1 le : 07/06/2021
Révision allégée n°1 le : 08/12/2025
Révision allégée n°2 le : 06/07/2026

Numéro d'opération	Opération	Destinataire	Surface
1	Extension cimetière	Commune	1247m²
2	Equipement scolaire	Commune	1481m²
3	Création d'une liaison douce	Commune	654m²
4	Equipement scolaire	Commune	1091m²
5	Création d'un accès	Commune	141m²
6	Créatio d'un accès	Commune	1898m²
7	Esapce vert paysager	Commune	5645m²
8	Création d'une liaison douce	Commune	747m²

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

0 100 200 m

Réalisation : Ouest am', Juillet 2026
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)